COMMUNE DE VINZIER

Envoyé en préfecture le 18/01/2023
Reçu en préfecture le 18/01/2023
Publié le
ID : 074-217403088-20230110-D2023_01_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire.

Conseillers : En exercice : 13 Présents : 7 Pouvoir(s) : 4

Présents : Mme Marie-Pierre GIRARD, M. André VAGNAIR, M. John BECHET, M. Laurent ROHART, Mme Gaëlle BLANC, Monique CHAPPUIS, Mme Fabienne CHANEL.

Absent(s) excusé(s) : Mme Héléna BRACHET, M. Bastien FLACON, M. Alain BORDET, M. Gérard CHANEL, M. Jean-Paul ARANDEL

Absente : Mme Emilie ROCHETTE

Pouvoir(s) : Mme Héléna BRACHET à M. André VAGNAIR, M. Bastien FLACON à Marie-Pierre GIRARD, M. Alain BORDET à M. John BECHET, M. Gérard CHANEL à Mme Fabienne CHANEL.

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle BLANC

OBJET DELIBERATION N° 2023-01-03

ONF – VENTE DE BOIS SUR PIED OU EN BLOC PARCELLE N° 9

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de protection contre les chutes de pierres de la RD 22 dite de Bioge, une coupe de bois est nécessaire pour faciliter la réalisation des travaux par l'entreprise Accro BTP.

Il a été décidé en accord avec l'ONF de vendre 1 lot de bois de 9,81 m^3 de la parcelle n° 9 aux prix de 10 €/m^3.

Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur les modalités de la vente.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **Valide la vente du lot de bois de 9,81 m^3, de la parcelle n° 9.**
- **Charge l'ONF de marquer à la peinture ce lot afin de les identifier.**
- **Dit que le prix est fixé à 10 €.**
- **Autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.**

Le Maire

MAIRIE DE VINZIER 74 (Haute-Savoie)

La secrétaire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Reçu en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de la commune le :
18 janvier 2023

GIRARD Marie-Pierre – Maire : Auteur de l'acte